

Etat des lieux de la qualité de l'air : de la France à la CEDLM

Réunion de concertation : "Avenir de nos déchets en Haute-Vienne et Creuse : vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ?"

Rémi FEUILLADE



Atmo Nouvelle-Aquitaine

(agrément, certification, accréditation)

CHIFFRES CLÉS



45
ANS D'EXPÉRIENCE

+4,7M€
DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

3 PÔLES
BORDEAUX, LIMOGES, LA ROCHELLE

156 MEMBRES
répartis en quatre collèges :

- associations et personnalités qualifiées
- représentants de l'État,
- acteurs du monde économique
- collectivités territoriales

AGRÈMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

CERTIFICATION
ISO 9001 - ISO 45001 - ISO 14001

ACCREDITATION COFRAC
essais air ambiant / air intérieur

1 ÉQUIPE DE SALARIÉS 43

36
ADMINISTRATEURS
dont 12 constituant le bureau

Agrément ministériel pour assurer la surveillance de l'air sur l'ensemble de Nouvelle-Aquitaine



ACCREDITATION COFRAC N° 1-6354*
Portée disponible sur www.cofrac.fr

(NO_x - SO₂ - O₃ - CO - Particules : PM₁₀ et PM_{2,5})

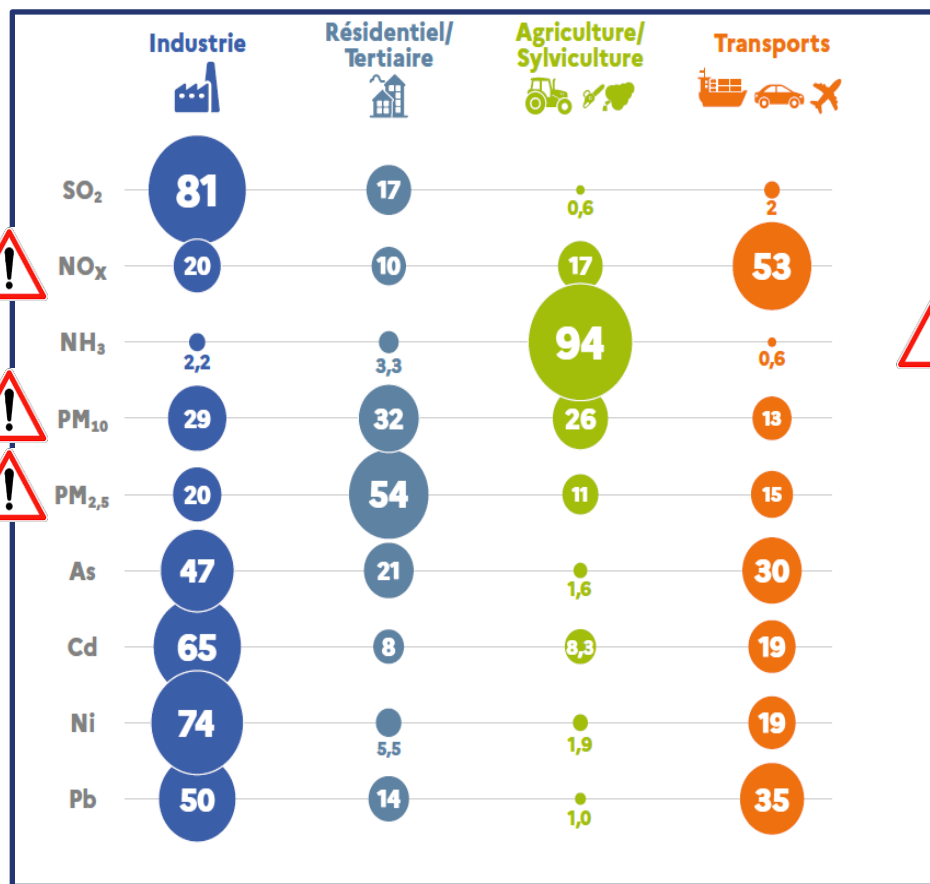
Autres mesures automatiques et prélèvements manuels :
=> nombreux, selon les règles de l'art (guides techniques), mais hors accréditation COFRAC



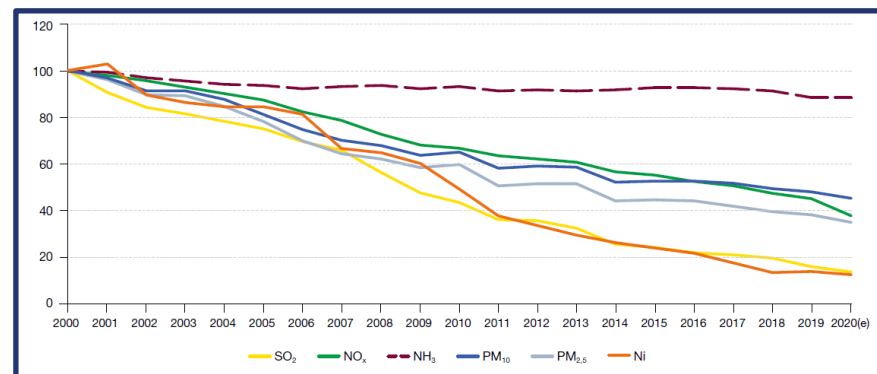
Les enjeux nationaux de la qualité de l'air

- Contentieux avec UE sur NO₂ : non-respect de seuils
- Cour de justice UE dépassements persistants PM10

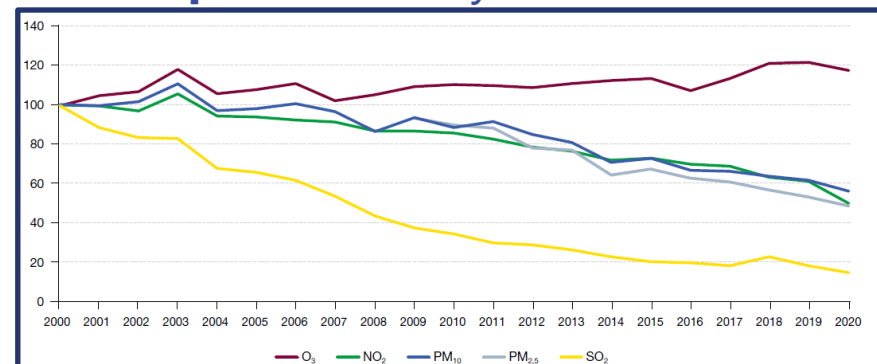
Part des **émissions** sur les secteurs d'activités (émissions)



Evolution des **émissions** anthropiques de quelques polluants



Evolution des **concentrations** respirées en moyenne annuelle

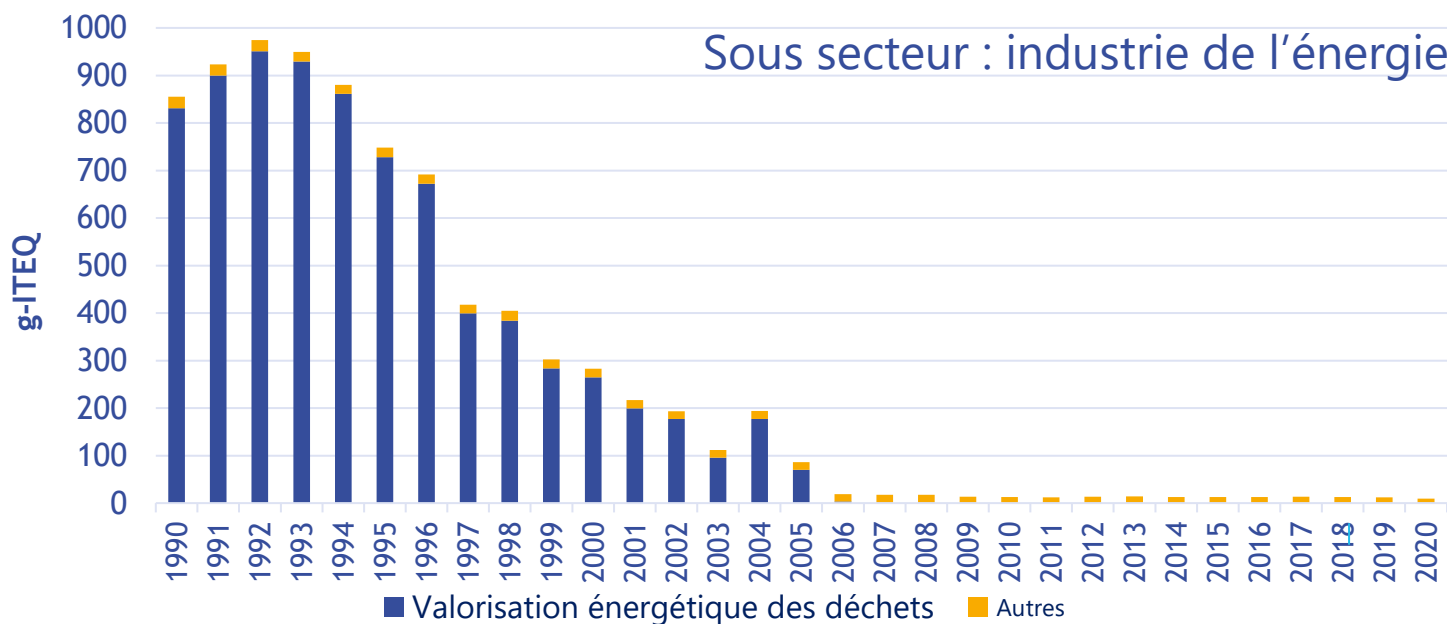




Les enjeux nationaux de la qualité de l'air

Emissions dioxines furannes

Répartition des **émissions** des PCDD-F du secteur de l'industrie de l'énergie en France (Métropole)



Source CITEPA

1,2 g-ITEQ/an en France vs CEDLM 0,009 g-ITEQ/an

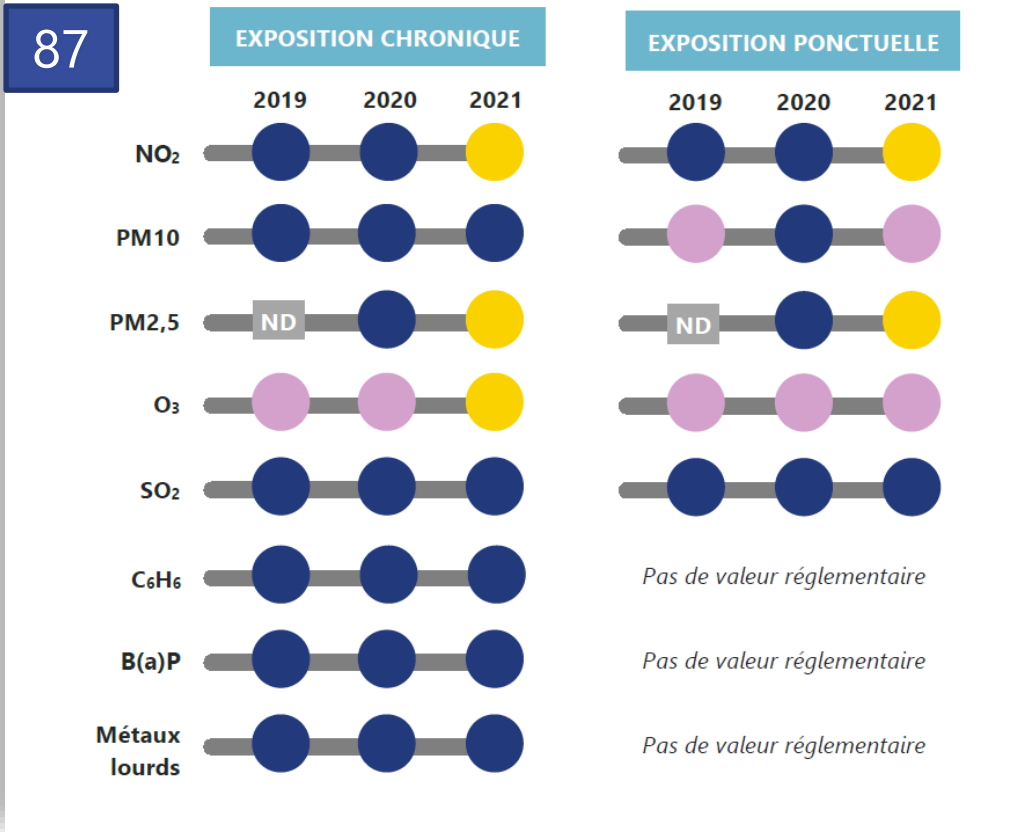


Les enjeux locaux de la qualité de l'air – synthèse 87 / Région

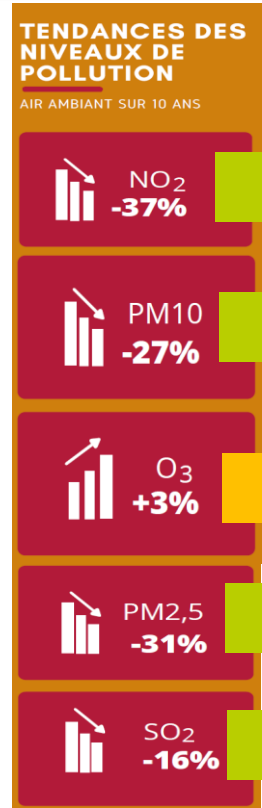
Région



Situation par rapport aux seuils réglementaires

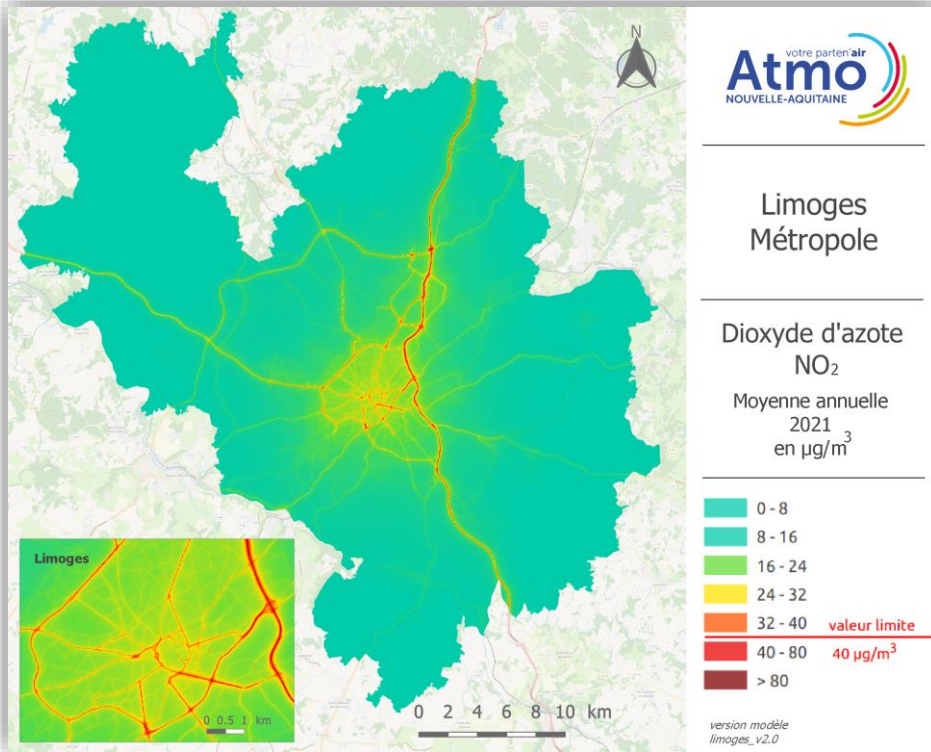


- réglementation respectée
- Valeur limite / seuil d'alerte non respecté
- recommandation OMS non respectée
- objectif de qualité, valeur cible ou seuil d'information non respecté



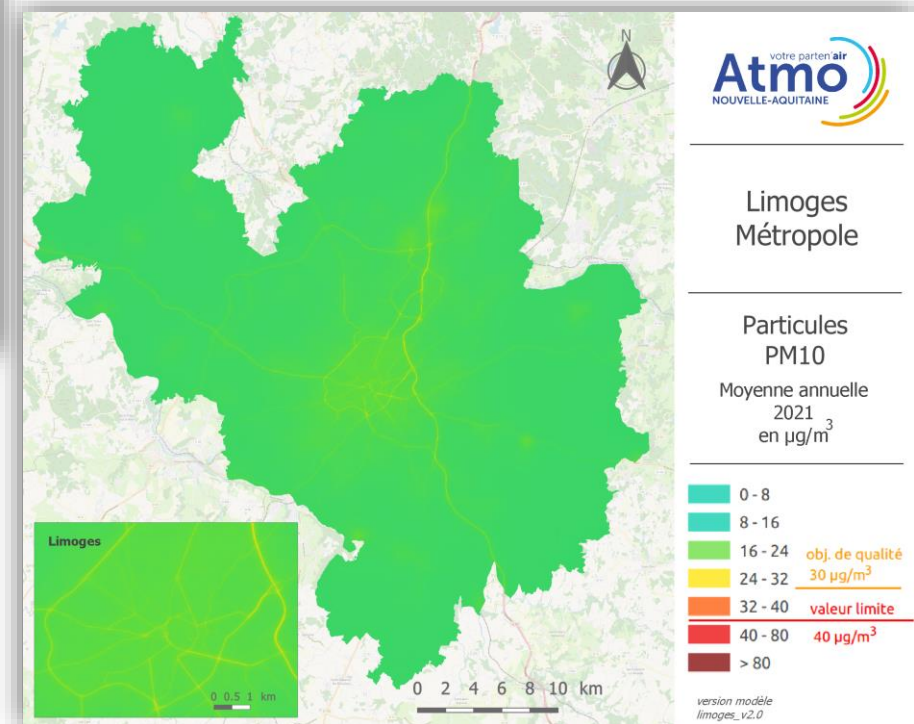


Les enjeux locaux de la qualité de l'air – Limoges Métropole 2021



**PM10
VL40** 2020 : Dépassement de la **valeur limite** fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle
aucune surface en dépassement et population exposée

**PM10
OQ30** 2020 : Dépassement de l'**objectif de qualité** fixée à 30 µg/m³ en moyenne annuelle
aucune surface en dépassement et population exposée



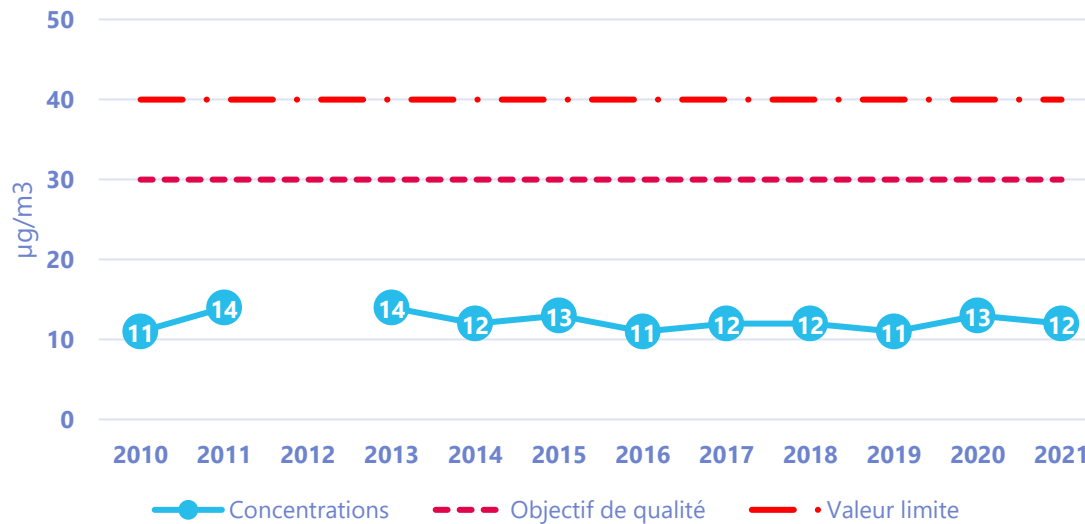
**NO₂
VL40** 2020 : Dépassement de la **valeur limite** fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle
environ 0,1 km² de surface exposée
environ 50 habitants exposés



Les enjeux locaux de la qualité de l'air – Limoges Métropole / Palais sur Vienne

Station Garros Palais sur Vienne

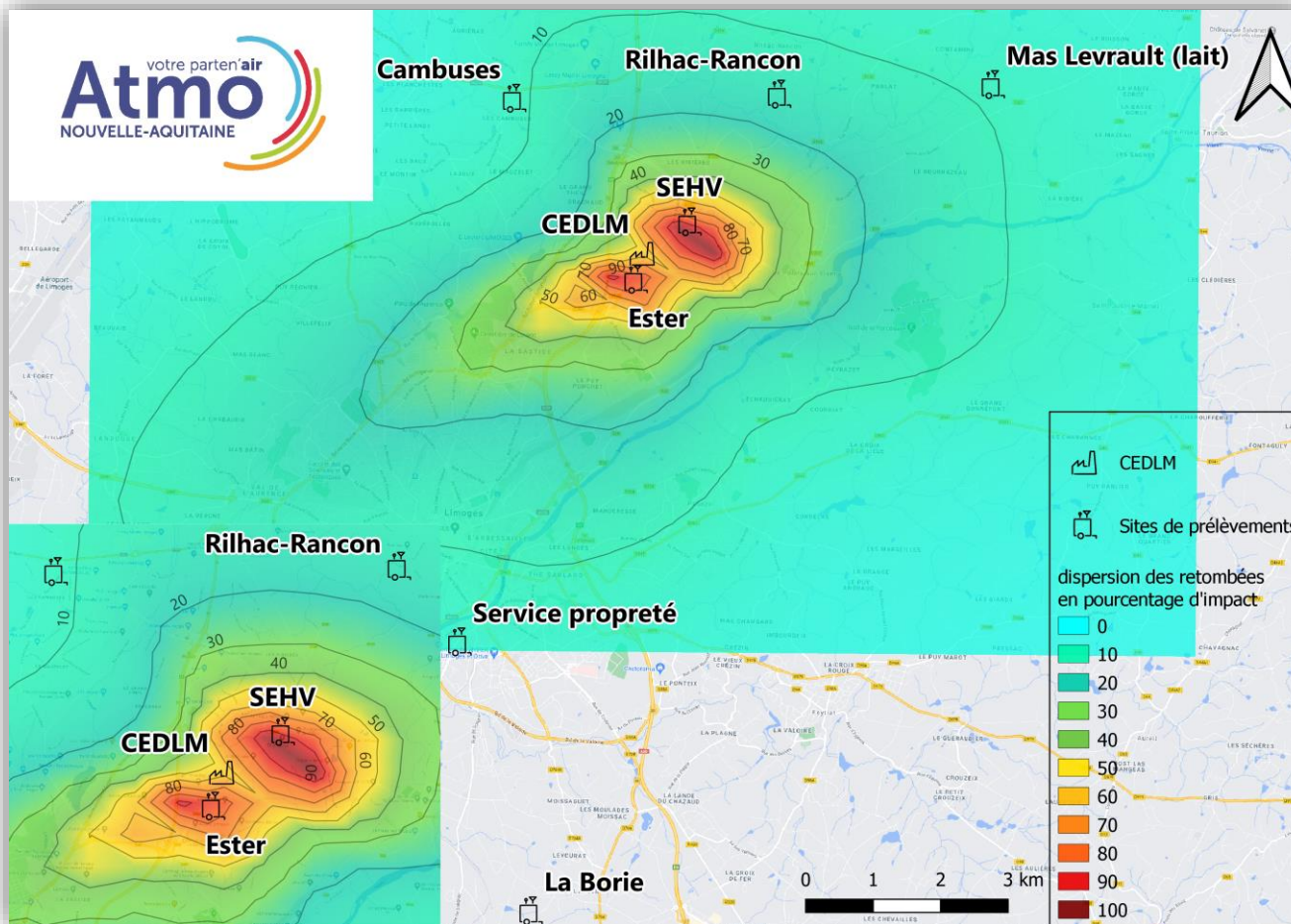
(Distance CEDLM : 800 m)



Quels enjeux sur d'autres polluants spécifiques à l'activité de la CEDLM ?
Plan annuel de surveillance réglementaire : métaux et dioxines depuis 2005



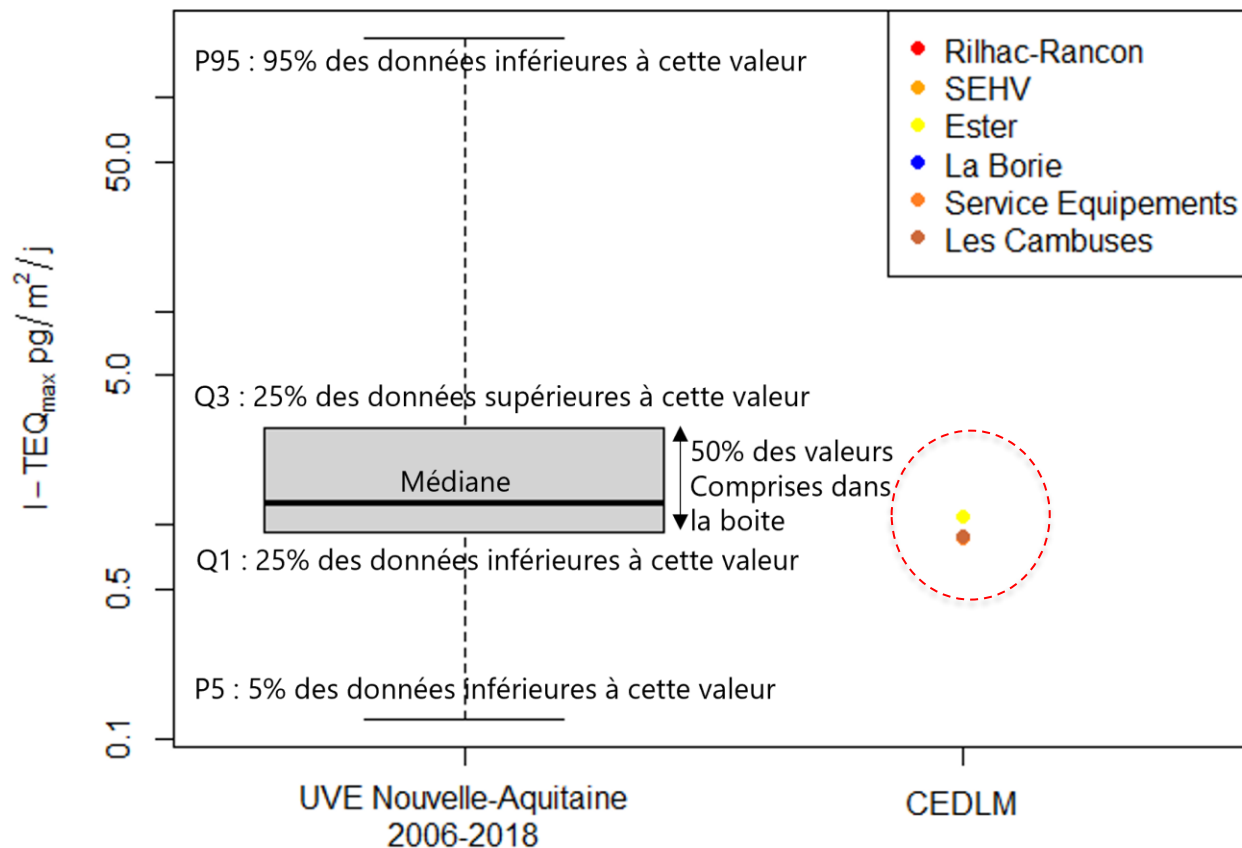
Plan annuel de surveillance autour de la CEDLM : métaux et dioxines





Plan annuel de surveillance autour de la CEDLM : dioxines retombées atmosphériques

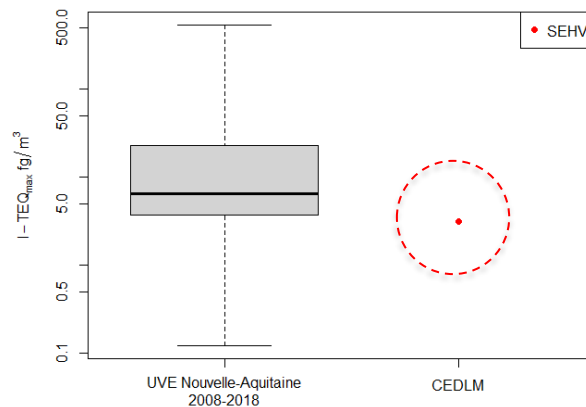
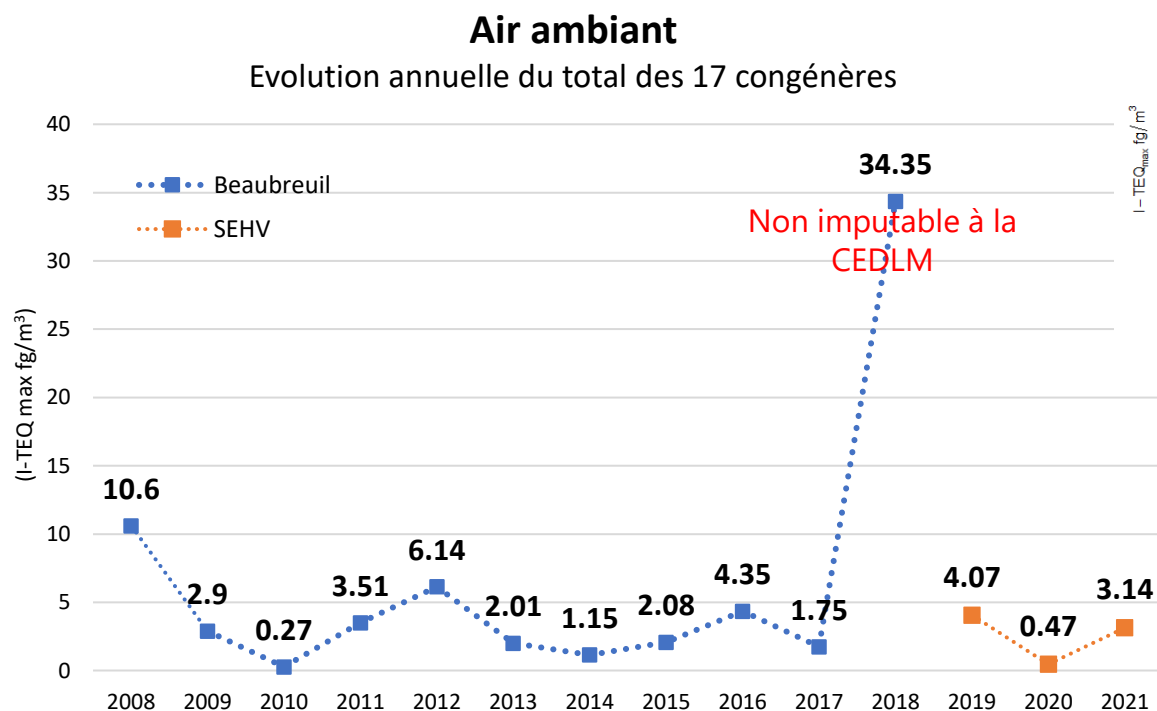
- Valeurs comprises entre 0,6 et 2 (en équivalent toxique maxi) depuis 2010
- **Faibles valeurs** parmi les sites instrumentés (UVE en Nouvelle-Aquitaine) et inférieures à la médiane





Plan annuel de surveillance autour de la CEDLM : dioxines concentrations respirées

- Valeurs comprises entre 0,5 et 11 (en équivalent toxique maxi) depuis 2008
- **Faibles valeurs** parmi les sites instrumentés (UVE en Nouvelle-Aquitaine) et inférieures à la médiane





Plan annuel de surveillance autour de la CEDLM : dioxines bio-indication / métaux lourds

Dioxines furannes par bio indications

- **Lait de vache** : 2,8 fois inférieur au niveau d'intervention CEE
 - **Miel** : 5 fois inférieur au niveau d'intervention CEE
 - **Choux** : 3-4 fois inférieur au niveau d'intervention CEE
-

Métaux lourds en retombées atmosphériques et en air ambiant

- Prédominance régulière en concentration et en retombées atmosphériques du **manganèse** et du **cuivre**
- Pas de dépassement des seuils réglementaires en air ambiant pour **nickel, arsenic, cadmium** et **plomb** (polluants directive CEE)



CEDLM : un plan de surveillance suivi et présenté en CSS

En complément des obligations réglementaires d'auto-contrôle par l'exploitant :

- Un plan de surveillance annuel « air » réglementaire
- La présentation de tous les résultats environnementaux, dont le compartiment air, en Commission de Suivi de Site
- Les résultats des mesures mis en ligne sur différents sites dont le site d'Atmo Nouvelle-Aquitaine
- Des résultats majorés (si inférieurs à la limite de quantification analytique alors remplacés par cette valeur)
- Des résultats comparés aux niveaux d'intervention CEE (bio indication), aux autres installations et suivis dans le temps

Merci de votre attention

Etat des lieux de la qualité de l'air : de la France à la CEDLM

Réunion de concertation : "Avenir de nos déchets en Haute-Vienne et Creuse : vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ?"

Rémi Feuillade, Directeur Délégué Atmo Nouvelle-Aquitaine :
rfeuillade@atmo-na.org